Jeudi 11 novembre 2021

P9_TA(2021)0447

Partenariat européen dans le domaine de la métrologie ***I

Résolution législative du Parlement européen du 11 novembre 2021 sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la participation de l'Union au partenariat européen dans le domaine de la métrologie entrepris conjointement par plusieurs États membres (COM(2021)0089 — C9-0083/2021 — 2021/0049(COD))

(Procédure législative ordinaire: première lecture)

(2022/C 205/10)

Le Parlement européen,

— vu la proposition de la Commission au Parlement européen et au Conseil (COM(2021)0089),

— vu l'article 294, paragraphe 2, l'article 185, et l'article 188, deuxième alinéa, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, conformément auxquels la proposition lui a été présentée par la Commission (C9-0083/2021),

— vu l'article 294, paragraphe 3, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

— vu l'avis du Comité économique et social européen [1],

— vu l'accord provisoire approuvé en vertu de l'article 74, paragraphe 4, de son règlement intérieur par la commission compétente et l'engagement pris par le représentant du Conseil, par lettre du 8 octobre 2021, d'approuver la position du Parlement européen, conformément à l'article 294, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

— vu l'article 59 de son règlement intérieur,

— vu le rapport de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie (A9-0242/2021),

1. arrête la position en première lecture figurant ci-après;

2. prend note de la déclaration de la Commission annexée à la présente résolution;

3. demande à la Commission de le saisir à nouveau, si elle remplace, modifie de manière substantielle ou entend modifier de manière substantielle sa proposition;

4. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission ainsi qu'aux parlements nationaux.

P9_TC1-COD(2021)0049

Position du Parlement européen arrêtée en première lecture le 11 novembre 2021 en vue de l'adoption de la décision (UE) 2021/… du Parlement européen et du Conseil relative à la participation de l'Union au partenariat européen dans le domaine de la métrologie lancé conjointement par plusieurs États membres

(Étant donné l'accord intervenu entre le Parlement et le Conseil, la position du Parlement correspond à l'acte législatif final, la décision (UE) 2021/2084.)

---

[1] JO C 341 du 24.8.2021, p. 34.

Jeudi 11 novembre 2021

ANNEXE À LA RÉSOLUTION LÉGISLATIVE

Déclaration de la Commission

Afin d'aider les États membres à renforcer les synergies entre «Horizon Europe» et la politique de cohésion, la Commission élaborera des lignes directrices axées sur les possibilités offertes par le financement alternatif, combiné et cumulé et le transfert de ressources.